



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

N°8655

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant
réorganisation de l'administration des contributions directes**

*

Art. 1er. À l'article 3, sous la lettre A, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes, le mot « quatre » est remplacé par le mot « cinq ».

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 4 mars 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler